



TEMPS, AIDE, RECONNAISSANCE  
POUR LA DIRECTION D'ÉCOLE.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



## Direction et simplification : l'imagination n'est pas au pouvoir...

Suite aux mobilisations traduisant l'émoi collectif provoqué par le suicide de C. Renon, l'IA 06 réunit deux groupes de travail (GT) sur la direction d'école. Le premier, consacré à la simplification administrative et l'allègement des tâches, s'est tenu le 2 décembre.

### Une marge de manœuvre très réduite

Le refus, exprimé d'emblée par l'IA, de faire preuve de souplesse dans l'application de l'actuelle réglementation ne permet pas d'actionner des leviers proposés par le SNUipp-FSU pour donner du temps aux directions : dispense généralisée d'APC, récupérations sur le volume horaire des animations pédagogiques, mise à disposition de moyens de remplacement pour étendre ponctuellement les temps de décharge... Une fois de plus, les propositions de l'IA 06 se réduisent à la portion congrue et le GT s'est donc articulé autour des revendications du SNUipp-FSU

### Une seule « mesure » au menu

La seule proposition spontanée de l'IA06 consiste en la dématérialisation numérique du dossier de sorties avec nuitées, en vue d'en accélérer le retour vers l'école. Une mesure très marginale qui ne solutionne pas l'empilement des tâches provoquant le travail empêché des directions d'école... La sensibilisation envisagée de tous les stagiaires au fonctionnement de l'école en formation initiale, proposée par un IEN, est une piste plus fructueuse pour faciliter les relations internes dans les écoles et résoudre des difficultés qui peuvent perturber l'exercice de la direction. Elle reprend d'ailleurs une revendication du SNUipp-FSU pour renforcer la formation initiale, développer le travail collectif à l'école et sortir les directions de l'isolement. Les bénéfices d'un tel projet s'inscrivent cependant dans un temps long, sans répondre aux préoccupations immédiates.

### Pour simplifier, il faut supprimer

Le SNUipp-FSU a donc réaffirmé des revendications concrètes pour répondre à la situation de surcharge administrative des directions. Il est urgent que les collectivités territoriales renseignent le module « inscriptions » de ONDE de sorte que les directions n'aient à procéder qu'à la seule admission, sans avoir à compléter les fiches de renseignement de l'élève. Des évolutions de l'application sont souhaitables pour faciliter la genèse du registre matricule, la gestion des ULIS et la modification des coordonnées par les familles.

Un principe général doit prévaloir : supprimer les demandes redondantes d'informations auprès des écoles alors que les données sont déjà disponibles dans les bases de données de l'Education Nationale, en particulier ONDE et I-PROF... La liste est longue : planning prévisionnel des conseils, fiches individuelles des enseignants, tableau détaillé d'organisation des APC, recensement collectif des grévistes, tableau école de configuration pédagogique, enquêtes diverses de circonscription, renseignement de SABAN... Dans le circuit d'information IEN/Professeur-es des écoles, la communication directe doit être privilégiée, à l'instar de la lettre hebdomadaire de la DSDEN (qui doit entraîner la suppression de toute communication directe des services de l'IA ou du rectorat), sans qu'il soit demandé aux directions de s'assurer de l'appropriation des informations par les adjoint-es (émargement...). Suite à la suppression de l'aide administrative garantie par le protocole académique de simplification de 2015, celui-ci doit être rééquilibré en officialisant la suppression de ces multiples tâches administratives, peu utiles au fonctionnement de l'école.

## **Des aides attendues**

Le SNUipp-FSU demande également la diffusion d'un calendrier annuel des échéances administratives afin de faciliter le lissage de la charge de travail. Pour que l'outil numérique participe de l'allègement des tâches et non de son renforcement, il est impératif de procéder enfin à l'audit départemental de l'équipement informatique des directions. Les données recueillies doivent servir de points d'appui pour sensibiliser les collectivités territoriales à l'urgence de simplification administrative alors que leurs sollicitations pèsent de plus en plus dans la vie des écoles. Des pistes explorées par la ville de Nice suite aux sollicitations directes du SNUipp-FSU sont à poursuivre : portail unique pour demandes et gestions des travaux, annuaire des services et des écoles, lettre hebdomadaire pour maîtriser le flux d'informations, etc. Pour un exercice serein de la direction, les prérogatives de l'école (direction, après avis du conseil des maitresses) doivent être strictement respectées par les IEN, en particulier en matière de répartition pédagogique.

## **Un mille-feuilles sécurité à alléger**

Le diagnostic sécurité de l'application Securisk est un document exhaustif de 230 questions souvent complexes et à l'utilité inversement proportionnelle. Les informations sollicitées excèdent les compétences des directions. Beaucoup d'entre elles sont déjà connues des services de l'Education Nationale tandis que d'autres relèvent de la collectivité territoriale ou des forces de sécurité. Le renseignement de ce document est d'autant plus sujet à caution qu'il est inaccessible aux forces de sécurité. Le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à une tâche, sans fondement réglementaire, aussi chronophage qu'inutile. Le syndicat maintient sa demande de souplesse dans le calendrier de mise en œuvre des exercices de sécurité, avec un regard particulier pour la maternelle qui doit également recouvrer le droit à organiser la rentrée échelonnée et l'accueil matinal en classe. En matière de sécurité, c'est bien le sens des mesures qui doit prévaloir et la pertinence des consignes construites en équipe et non la précipitation et l'obsession du résultat chiffré qui n'occasionne qu'une adhésion de façade.

## **Une nécessaire stabilité**

Les directions d'école ont besoin de stabilité dans la collaboration avec leur complément de décharge et le choix du ou des jour-s de décharge. La concurrence avec les situations médicales ou sociales et les gardes d'enfants peut être supprimée en sortant les décharges de direction du dispositif TRS pour les regrouper par quarts ou demis dans des postes fractionnés, proposés au mouvement à titre définitif. Ces postes permettraient de stabiliser personnels en exercice et organisations hebdomadaires d'une année sur l'autre. C'est une revendication historique du SNUipp-FSU, fondée sur le constat d'un trop grand nombre de décharges de direction attribuées à titre provisoire.

## **Une offre de formation à reconstruire**

Enfin, le droit à formation tout au long de la carrière doit être reconnu pour les directions d'école. Des stages doivent être proposés sur le temps scolaire (et non les mercredis après-midis ou pendant les vacances...), sur la base de candidature libre individuelle et de besoins exprimés (et non pas en fonction des réformes imposées par le ministère). Plusieurs pistes sont envisageables : gestion des conflits, relation aux familles, animation de l'équipe, efficience administrative, prise en main des nouveaux outils numériques, etc.

Un second groupe de travail sera réuni lundi 9/12 en présence de maires du département pour évoquer la problématique du partenariat avec la collectivité territoriale.



**ÊTRE RECONNU-ES COMME  
LES PROS DE L'ÉCOLE.**

**C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?**

